FICHE SIGNALETIQUE

FCP CAPITAL TRUST PERFORMANCE

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 11/02/2020 sous la référence n° VP20015

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé à hauteur de 20% du Moroccan All Shares Index (MASI) tel que publié par la Bourse de Casablanca et 80% du Moroccan Bonds Index (MBI Global), tel que publiés par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion :
  - **Offrir aux porteurs de parts une rentabilité émanant d'une stratégie d'investissement avec une exposition cible sur le marché boursier à hauteur de 20%, et une poche Taux représentée à 80%.**
  - **Surperformer l'indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé. Et à aucun moment ne peut dépasser 90% de ses actifs, hors OPCVM "obligataires", liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en Titres d'Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), titres d'organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- **Obligations ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Certificats d'investissements ;**
- **Titres d'Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM);**
- **Actions ;**
- **Droits d'attribution ou de souscription ;**
- **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
- **Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT)**
- **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ;**
- **Dépôts à terme ;**
- **autres valeurs à hauteur de 10% de ses actifs dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.**

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

AR

- Durée de placement recommandée : **Entre 3 et 5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes.**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre.**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de Capital Trust Gestion et Capital Trust Securities. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues quotidiennement au siège de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES, au plus tard avant 11h30 du jour du calcul de la valeur liquidative, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.**
  Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : **capitalisation entière. À la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,2% incompressible acquis au FCP.**
  - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés, dont 0,1% incompressible acquis au FCP.**
  - Cas d'exonération : **à la discrétion du réseau placeur**.
- Frais de gestion : **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Capital Trust Gestion.**
  Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP et prélevés trimestriellement.

AR

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
-Commissions de l'AMMC (1)	0,025% H.T
-Frais du dépositaire (2)	0,04 % H.T
-Frais Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)(3)	3 600,00 DHS HT
-Frais Maroclear (droits d'admission trimestriels)(4)	Selon tarification en vigueur
-Frais Commissaire aux Comptes(5)	20 000,00 MAD
-Frais de publications (6)	Selon les tarifs fixés par le journal.
-Frais SDG (7)	Taux FDG global -((1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)).

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **18/12/2019, GP19217.**
- Société de gestion : **Capital Trust Gestion** représentée par **M. Anasse OUCHARIF** en sa qualité de **Président Directeur Général.**
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté par **M. Youssef ROUISSI, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Financement et d'investissement.**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Capital Trust Securities	Azzeddine JAOUAD	05 22 46 63 50
Capital Trust Gestion	Anasse OUCHARIF	05 22 46 63 50

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

AR